



## **La CCPMF garde le cap pour alléger le poids de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)**

**Malgré la suppression et la réduction prochaine de certaines dotations de l'Etat la Communauté de Communes Plaines et Monts de France continue d'œuvrer pour limiter la TEOM.**

Loin de soutenir la CCPMF dans son combat pour amortir les effets du démantèlement qu'elle a subi, l'Etat continue d'asphyxier notre collectivité en réduisant encore ses dotations et en freinant son développement par des lenteurs administratives.

Ces dernières semaines la communauté de communes a été amenée à constater une diminution de 17% de ses dotations, soit une perte de 400.000 €, somme qui avait été identifiée pour ramener le taux de la TEOM de 16,8 % à 13,9 %.

Par conséquent, amputée de cette ressource, la CCPMF se voit contrainte de maintenir le taux à 16,8 % en dépit des annonces faites au mois de janvier sur une baisse de la TEOM.

Cependant, malgré ces conditions et le coût croissant des services liés aux déchets, la CCPMF agit pour éviter toute autre mauvaise surprise dans le futur.

Une étude est, en effet, en cours pour doter les foyers de bacs plus grands et de réduire le coût du service par une évolution de la fréquence de la collecte sélective.

Cette opération qui ouvrirait le droit à des subventions de la part de CITEO offrirait alors la possibilité de limiter la TEOM à long terme sans dégrader la qualité de service.